



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-01 VISANT LA NUMÉROTATION CIVIQUE DES BÂTIMENTS DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ DU LAC-CASULT (SECTEUR DE VILLÉGIATURE DU LAC-HUIT-MILLE)

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que le règlement no 2019-01 visant la numérotation civique des bâtiments du territoire non organisé du Lac-Casault (secteur de villégiature du Lac-Huit-Mille) a été adopté par le conseil de la MRC lors de sa séance ordinaire du 13 mars 2019.

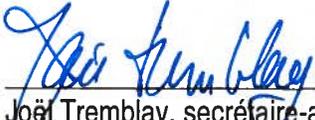
Objet du projet de règlement

Ledit règlement attribue des numéros civiques aux bâtiments situés sur les routes ayant fait l'objet d'une nouvelle dénomination ayant été autorisée par la Commission de la toponymie du Québec.

Consultation

Ce règlement peut être consulté au centre administratif de la MRC de La Matapédia situé au 420, route 132 Ouest, à Amqui, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Donné à Amqui, le 15^{ième} jour du mois de mars 2019.


Joël Tremblay, secrétaire-adjoint